

Avant-projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 40 du 10 décembre 2020 relatif au subventionnement exceptionnel des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ayant pour objet l'achat de matériel informatique, dans le cadre de la crise de la COVID-19.

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur la proposition du Ministre-Président, du Ministre en charge de l'Informatique et de la Ministre de l'Education,

Après délibération,

ARRETE :

Le Ministre-Président, le Ministre en charge de l'Informatique, la Ministre en charge de l'Education sont chargés de présenter au Parlement de la Communauté française le projet de décret dont la teneur suit :

Article unique - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n°40 du 10 décembre 2020 relatif au subventionnement exceptionnel des pouvoirs organisateurs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé ayant pour objet l'achat de matériel informatique, dans le cadre de la crise de la COVID-19 est confirmé, conformément à l'article 4 du décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, moyennant les modifications suivantes :

1° à l'article 6, alinéa 2, les mots « Dans certains cas exceptionnels, si l'établissement scolaire peut démontrer que l'usage du matériel au domicile des élèves est rendu impossible par l'absence totale de connexion internet, l'établissement scolaire peut mettre à disposition une partie du matériel acquis dans un espace informatique ouvert accessible aux élèves lors de plages horaires déterminés par le règlement d'ordre intérieur. » sont ajoutés après les mots « au minimum »

2° à l'article 7, alinéa 4, les mots « 30 juin 2021 » sont remplacés par « 31 décembre 2021 »

3° à l'article 8, les mots « 30 juin 2021 » sont remplacés par « 31 décembre 2021 »

Bruxelles, le **13 SEP. 2021**

Le Ministre-Président,

Pierre-Yves JEHOLET



Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

Fr. DAERDEN

La Ministre de l'Education,

C. DESIR